

Initiative pour l'avenir

Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

But

L'impôt sur les successions et les donations doit être instauré au niveau fédéral. Le produit de cet impôt doit être utilisé pour lutter contre le changement climatique.

Situation actuelle

Selon la loi, la Suisse doit ramener ses émissions de gaz à effet de serre à **zéro net** d'ici 2050. Pour mettre en œuvre les mesures nécessaires, la Confédération dispose d'environ deux milliards de francs par an. Ce montant est avant tout financé par des taxes sur les combustibles et les carburants (p. ex. essence), ainsi que sur l'électricité.

De nombreux cantons perçoivent déjà un **impôt sur les successions et les donations**. Une initiative populaire demandant l'introduction d'un impôt sur les successions et les donations au niveau fédéral a été déposée. Le produit de cet impôt doit servir à lutter contre le changement climatique. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, l'impôt sur les successions et les donations sera instauré au niveau fédéral. Les successions et donations dépassant 50 millions de francs seront imposées par la Confédération. La part au-delà de cette somme sera taxée à 50 pour cent. Deux tiers des recettes iront à la Confédération, un tiers aux cantons. Cet argent servira à lutter contre le changement climatique et ses conséquences sociales, et à rendre l'économie plus respectueuse du climat. La Confédération et les cantons décideront de l'utilisation des recettes.

L'initiative prévoit aussi d'imposer les conjoints survivants et descendants, ainsi que les successions aux pouvoirs publics et aux organisations d'utilité publique. L'impôt entrera en vigueur au niveau fédéral dès l'acceptation de l'initiative. La Confédération aura alors trois ans pour proposer des mesures contre l'évitement fiscal (p. ex. départ de la Suisse).

Impôt sur les successions et les donations

Lorsqu'une personne décède, son patrimoine (p. ex. de l'argent ou une maison) est transmis à d'autres. C'est ce qu'on appelle une succession. Si une personne transmet ses biens de son vivant, on parle de donation. L'impôt sur les successions et les donations est l'impôt que doit payer la personne qui reçoit une succession ou une donation.

Zéro net

Zéro net signifie que les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas supérieures à celles retirées de l'atmosphère. Selon la loi, la Suisse doit ramener ses émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050. Cela est inscrit dans la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.

Oui
Arguments des partisans :

- La fortune des ultra-riches ne cesse d'augmenter. Les salaires de la majorité de la population stagnent. L'initiative lutte contre cette inégalité.
- Les ultra-riches émettent beaucoup plus de CO₂ que les autres. Ils doivent donc contribuer davantage à la protection du climat.
- L'initiative crée des ressources supplémentaires pour atteindre les objectifs climatiques.

Non
Arguments des opposants :

- L'initiative affaiblit la Suisse. Les personnes fortunées et leurs entreprises quittent le pays, peu de nouvelles s'installent.
- Ceux qui partent ne paient plus d'impôt sur les successions et donations, le revenu ou la fortune. Confédération, cantons et communes perdent donc beaucoup d'argent.
- La politique climatique de la Confédération et des cantons est déjà efficace.

Conseil national

non

 57 oui
 132 non
 8 abstentions

Conseil des États

non

 7 oui
 36 non
 0 abstention

Conseil fédéral

non


Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici :
easyvote.ch/avenir